

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

2 513 786

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 81 18198**

(54) Dispositif d'affichage permettant de fournir des informations à multiples niveaux.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). G 09 F 7/10.

(22) Date de dépôt..... 28 septembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 13 du 1-4-1983.

(71) Déposant : SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'EXPANSION DE MAGASINS (SEPEM) SA. —  
FR.

(72) Invention de : Arménio Virginio.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Société internationale,  
19, rue de la Paix, 75002 Paris.

DISPOSITIF D'AFFICHAGE PERMETTANT DE FOURNIR DES INFORMATIONS  
A MULTIPLES NIVEAUX

L'invention est du domaine de l'affichage. Elle vise plus précisément un dispositif d'affichage permettant de fournir des informations à des niveaux multiples, notamment utilisable pour l'affichage des prix dans les rayons des grands magasins, des magasins en libre-service, des marchés, des commerces de détail et analogues.

Jusqu'à présent, on a utilisé différents systèmes d'affichage des prix au détail. On peut citer, par exemple, les nombreux dispositifs rotatifs, ainsi que les dispositifs présentant un boîtier plastique pourvu de glissières dans lesquelles sont insérées les étiquettes, talettes ou plaquettes portant les informations. Ces dispositifs présentent un certain nombre d'inconvénients dûs, par exemple, à un excès de spécificité en ce qui concerne les dispositifs rotatifs et à des difficultés de positionnement et de manutention des éléments porteurs d'informations dans les dispositifs à glissières. En outre, de tels dispositifs ne permettent pas de sérier les éléments porteurs d'informations, ni de les disposer à plusieurs niveaux, suivant leur genre. De plus, aucun des dispositifs de l'art antérieur ne permet une protection efficace des éléments porteurs d'informations contre la salissure ou les intempéries.

La présente invention vise à obvier aux inconvénients des systèmes d'affichage au détail de l'art antérieur en fournissant un dispositif d'affichage universel à niveaux multiples d'informations, dont l'affichage peut être modifié à volonté.

Le dispositif d'affichage selon l'invention est caractérisé par le fait qu'il comporte des premiers moyens d'insertion d'éléments porteurs d'informations, solidarisés à des seconds moyens d'insertion d'éléments porteurs d'informations, de façon à former entre eux une structure d'insertion pour des éléments porteurs d'informations, l'ensemble étant pourvu en des endroits appropriés de moyens d'accrochage.

Selon une forme de réalisation préférée, les premiers et seconds moyens d'insertions sont constitués par des glissières transparentes, par exemple en matière plastique présentant des caractéristiques de résistance mécanique appropriées, solidarisées de façon à former entre elles une structure d'insertion du type à fente.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront à la lecture de la description non limitative suivante d'une forme de réalisation préférée de dispositif d'affichage au détail selon la présente invention, en référence au dessin annexé, dont la figure unique

représente une vue en perspective d'un dispositif d'affichage dont les pattes d'accrochage ne sont pas repliées.

Deux glissières 1 et 2, obtenues à partir de profilés en matière plastique transparente, sont solidarisées longitudinalement par collage 5 ou autre moyen de fixation, sur des zones en regard du dos du profilé 1 et du bord supérieur replié 2a du profilé 2, de façon à former une fente évasée vers le haut 4. Sur la face externe du bord recourbé 1a du profilé 1, sont fixées par deux points d'ancrage 3a, respectivement, des pattes 3 en un matériau présentant une flexibilité appropriée pour être 10 replié de façon à former des crochets pour la pose du dispositif d'affichage en des endroits désirés de l'étagage.

Cette structure de dispositif d'affichage permet d'envisager un affichage d'informations à trois niveaux :

Le premier niveau d'affichage est matérialisé par la fente 4 15 dans laquelle peut être insérée une étiquette A.

Le second niveau se situe entre les bords repliés supérieur 2a et inférieur 2b de la glissière 2, entre lesquels est insérée une étiquette B.

Le troisième niveau d'affichage est matérialisé par les bords 20 recourbés supérieur 1a et inférieur 1b de la glissière 1. En fait, l'information au niveau du profilé 2 étant susceptible de n'occuper qu'une partie dudit profilé, il est souhaitable que la zone du profilé 1 en regard du profilé 2 soit opacifiée, de façon à éviter une juxtaposition incorrecte entre l'information C<sub>1</sub> de l'étiquette C et l'information 25 de l'étiquette B. En effet, on utilise avantageusement comme élément porteur d'information C des bandes d'information repliées imprimées de façon à ne faire apparaître que l'information désirée au niveau visible du profilé 1 sous-jacent au profilé 2, par exemple C<sub>1</sub> ou C<sub>2</sub>.

La structure du dispositif d'affichage selon la présente invention 30 permet un changement rapide des éléments porteurs d'informations et constitue donc un dispositif universel.

Bien que l'invention ait été décrite en relation avec un dispositif d'affichage à trois niveaux, il est évident qu'elle englobe toutes 35 les modifications et variantes issues du même principe de base. C'est ainsi qu'on peut imaginer une hauteur suffisante du profilé 1 pour pouvoir juxtaposer au profilé 2 un ou plusieurs profilés supports d'informations. Par ailleurs, bien que l'utilisation première du dispositif d'affichage selon l'invention se situe au niveau des informations concernant

les prix de détail, il est clair que ce dispositif peut être utilisé dans les administrations, les aéroports, les salles de vente, et autres lieux publics ou privés analogues. En outre, si le caractère de flexibilité des pattes permet, dans une forme de réalisation préférée, une pose 5 facile du dispositif d'affichage, il est clair que lesdites pattes peuvent être obtenues à partir d'un matériau plus ou moins rigide, pourvu qu'il possède les caractéristiques de résistance mécanique appropriées à l'usage, ces pattes comportant alors, le cas échéant, des alésages ou lumières de fixation.

## REVENDICATIONS

1. Dispositif d'affichage permettant de fournir des informations à multiples niveaux, notamment destiné à l'affichage des prix de détail, caractérisé par le fait qu'il comporte au moins des premiers moyens d'insertion (1) d'éléments porteurs d'informations (C) solidarisés à des seconds moyens d'insertion (2) d'éléments porteurs d'informations (C), de façon à former entre eux une structure d'insertion (4) pour recevoir des éléments porteurs d'informations (A), l'ensemble étant pourvu en des endroits appropriés de moyens d'accrochage (3).

2. Dispositif d'affichage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les premiers et seconds moyens d'insertion d'éléments porteurs d'informations sont constitués par des glissières transparentes solidarisées de façon à former entre elles une structure d'insertion du type à fente.

3. Dispositif d'affichage selon la revendication 2, caractérisé par le fait que les glissières sont obtenues par découpe de profilés en plastique transparent présentant des caractéristiques mécaniques appropriées à l'usage.

4. Dispositif d'affichage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les moyens d'accrochage sont constitués par des pattes (3) fixées en des endroits appropriés de l'un des moyens d'insertion ou glissières (1).

5. Dispositif d'affichage selon la revendication 4, caractérisé par le fait que les pattes d'accrochage (3) sont en un matériau présentant une flexibilité appropriée pour pouvoir être conformées en crochets d'accrochage au lieu d'utilisation du dispositif d'affichage.

6. Dispositif d'affichage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les pattes d'accrochage (3) sont en un matériau rigide et sont pourvues éventuellement d'alésages et/ou de lumières de fixation.

1.1

